

COMMISSION DES COUPES DE LA SOMME
Réunion du lundi 30 mai 2022
Réunion Téléphonique

Président : M. Pierre Lavalard

Présents : MM. Jean François Debeauvais, Régis Patte, Alain Leclercq.

Assiste à la réunion : Wilfried Leclercq, Directeur du DSF.

PROCES VERBAL

La commission adopte le Procès-Verbal de la dernière réunion du 3 mai 2022 tel que paru sur le site du district.

HOMOLOGATION

La Commission homologue, délais d'appel écoulés, l'ensemble des rencontres de Coupes de la Somme Seniors, Vétérans, Féminines et Futsal, n'ayant pas prêté à contestation, conformément aux résultats acquis sur le terrain.

- **Affaire litigieuse** :

AMIENS OL – SC BOVES, ½ Finale Challenge BONNIERE du 26/05/22 :

Réserve du SC BOVES sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'OL AMIENOIS susceptibles d'avoir participé à plus de 5 rencontres en Seniors.

Après vérification de l'ensemble des FMI des équipes Seniors 1 et 2 de l'OL AMIENOIS, il s'avère qu'aucun joueur inscrit sur la FMI n'a participé à plus de 5 matchs en compétition avec les équipes Seniors du club.

La Commission homologue, délais d'appel écoulé, le résultat tel qu'acquis sur le terrain :

AMIENS OL – SC BOVES : 2 – 1

Les droits de réserves sont mis au débit du SC BOVES (30€).

AMIENS FC PORTO – ALBERT USOAAS, ½ Finale Challenge MARQUETTE du 26/05/22 :

Réserve de ALBERT USOAAS sur la participation de l'ensemble des joueurs de AMIENS FC PORTO susceptibles d'avoir participé à plus de 5 rencontres en Seniors.

Après vérification de l'ensemble des FMI des équipes Seniors 1, 2 et 3 de AMIENS FC PORTO, il s'avère qu'aucun joueur inscrit sur la FMI n'a participé à plus de 5 matchs en compétition avec les équipes Seniors du club.

La Commission homologue, délais d'appel écoulé, le résultat tel qu'acquis sur le terrain :

AMIENS FC PORTO – ALBERT USOAAS : 7 - 1

Les droits de réserves sont mis au débit de ALBERT USOAAS (30€).

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

FINALES AU STADE MOULONGUET

Toutes les finales auront lieu au stade Moulonguet et seront organisées par le RC Amiénois, le lundi 6 juin 2022.

9h00 : Finale Challenge Michel BONNIERE : AMIENS FC SIP – OL AMIENOIS

11h00 : Challenge Gilles MARQUETTE : AMIENS AC – AMIENS FC PORTO

13h00 : Coupe Somme Féminines à 8 : FC ST VALERY – AS VILLERS BRETONNEUX

15h00 : Challenge du District : JS CAMBRON – RC DOULLENS

17h00 : Coupe de la Somme Féminines à 11 : AMIENS SC – AMIENS FC PORTO

19h00 : Challenge Crédit Agricole : Vainqueur RC SALOUEL – AC MONTDIDIÉRIER contre US ABBEVILLE

Chaque club nommé en premier devra se présenter avec sa tablette.

- L'entrée est gratuite pour les finales Vétérans et Féminines à 8 jusqu'à 14h00.
- Au-delà, l'entrée est fixée à 4 euros.
- Chaque club doit se présenter 1h15 avant le début de sa finale afin de recevoir l'équipement offert par le Crédit Agricole, qui devra être porté lors de la rencontre.
- 16 joueurs plus 4 dirigeants pourront être inscrits sur la Feuille de match (ce qui correspond à 20 entrées gratuites par équipe) pour les rencontres à 11
- 12 joueuses plus 4 dirigeants pourront être inscrites sur la Feuille de match (ce qui correspond à 16 entrées gratuites par équipe) pour la finale Féminines à 7.
- Le document joint « **Charte de la Finale** », devra être remis complété et signé le 06/06/22 à M. LAVALARD, Président de la Commission des Coupes de la Somme.

FEUILLES DE RECETTE

La Commission rappelle que la somme de 15% de la recette brute doit être reversée au District, avec un minimum de 5€. Le DSF met au débit des comptes club les sommes transmises par chacun sur les Feuilles de recettes. Les clubs n'ayant pas

transmis leur feuille de recette sont pénalisés d'une amende forfaitaire de 35€ conformément au Barème Financier du DSF.

Challenge du DSF

- **¼ de Finale :**

JS Cambron : 34,20€

FC Poix : 35€

FC Rue le Crotoy : 35€

FC La Montoye : 5€

- **½ Finale :**

FC Rue le Crotoy : 35€

FC La Montoye : 6,30€

Challenge CRCA

- **¼ Finale :**

Amiens Rif : 35€

FC Oisemont : 21,60€

RC Salouel : 35€

AC Montdidier : 35€

- **½ Finale**

OISEMONT FC : 23,40€

SALOUEL – MONTDIDIER AC le 01/06/22

AMENDES :

- **Forfait :**

US CAMON, en challenge Marquette du 26/05/22 : 96€

Le Secrétaire de séance : Wilfried LECLERCQ

Le Président de la Commission

Pierre LAVALARD





DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SOMME

46, rue Jules Lefebvre - BP 90429-80004 Amiens cedex 1

Tél. : 03 22 89 66 40 – secretariat@somme.fff.fr

FINALE COUPES DE LA SOMME SENIORS

Challenge CRCA

Challenge du District

Féminines à 11

Féminines à 8

G. Marquette

M. Bonnière

Charte des finales du 6 juin 2022 à Amiens

L'équipe de _____

s'engage à :

- Etre respectueux de l'adversaire
- Etre respectueux des décisions arbitrales
- Faire preuve de Fair Play
- Respecter les instances et le protocole
- Participer à la rencontre avec l'équipement offert
- Attendre la remise des récompenses avant de sortir du terrain

Toute équipe qui ne respecte pas cette charte se verra sanctionner :

- par la perte de ses récompenses
- par la perte de sa part de recette

L'éducateur :

N/P/Signature

Dirigeants :

N/P/Signatures

Le capitaine :

N/P/Signature